

**Nombre de membres****Séance du 23 janvier 2019****en exercice:** 10**Présents :** 9**Votants:** 9

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 23 janvier 2019, s'est réunie sous la présidence de  
**Sont présents:** Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Pauline LACOSTE, Michel TOCABEN, Suzanne PEYRONNENC, Alain VERHAEGHE

**Représentés:****Excuses:****Absents:** Eric SELEBRAN**Secrétaire de séance:** Michel TOCABEN

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation de la vente de la parcelle F1038 aux conjoints GUIRAUDET. Le Conseil Municipal accepte cette modification.

**Délibérations****Objet: Indemnité des élus - DE 2019 001**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

**Considérant** que le Code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

A compter du 1er janvier 2019, le montant des indemnités est fixé comme suit :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 4,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 4,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 4,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget communal.

**Objet: Autorisation de dépense nouvelle (restaurant) - DE 2019 002**

Dans le cadre de l'amélioration d'acoustique du restaurant, Mme le Maire informe le Conseil Municipal du montant des dépenses à engager pour ce projet, à savoir 3 468.00 € TTC de fourniture et pose de faux plafond (entreprise Aymard Sarl) et 276.00 € TTC de modification de l'éclairage (entreprise Clarety), soit un montant total TTC de 3 744.00 €.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget 2018, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser une dépense nouvelle en investissement sur l'exercice 2019 sans attendre le vote du budget sur lequel elle sera inscrite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la dépense nouvelle proposée par Mme le Maire, à l'unanimité, et la charge de signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

### Objet: Autorisation de dépense nouvelle (APC) - DE 2019 003

Dans le cadre de l'aménagement de l'Agence Postale Communale, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de 25 000.00 € prévu au budget 2018 n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de cette opération (crédits déjà utilisés : 24 013.32 €, et facture restant entreprise Delnaud à régler : 1 215.30 €). Il est donc nécessaire d'ajouter une dépense nouvelle pour un montant TTC de 228.62 €. Elle rappelle par ailleurs que ces dépenses sont ensuite entièrement remboursées par La Poste.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser une dépense nouvelle en investissement sur l'exercice 2019 sans attendre le vote du budget sur lequel elle sera inscrite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la dépense nouvelle proposée par Mme le Maire, à l'unanimité, et la charge de signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

### Objet: Approbation de la vente de la parcelle F1038 aux consorts Guiraudet - DE 2019 004

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DE\_2018\_053 du 15 novembre 2018 décidant de vendre aux consorts GUIRAUDET une partie du domaine public sous réserve des résultats de l'enquête publique.

L'enquête a eu lieu du 07 au 21 janvier 2019, aucune observation n'a été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le document d'arpentage établi par M. Fabien AUSSEL, géomètre du cabinet AGEFAUR de Gourdon, a attribué le n°1038 section F à la parcelle à aliéner, d'une surface de 32 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire rappelle que la transaction devait s'effectuer sur la base de l'euro symbolique, le prix global s'élevant alors à 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle section F n°1038 aux consorts GUIRAUDET aux conditions énoncées et autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

### **Autres points à l'ordre du jour :**

#### - A propos de la vente aux consorts GUIRAUDET :

Le Conseil Municipal tient à rappeler que la vente se fait à l'euro symbolique car ce dernier avait, à l'occasion de la création du bar restaurant La Table Carluçetoise, cédé à titre gracieux une partie du terrain en contrebas pour y installer l'assainissement du restaurant.

#### - Point opération coeur de village, 2ème phase :

Mme le Maire rappelle le projet CŒUR DE VILLAGE de la place à la salle des fêtes qui vient d'être repris par les services de CAUVALDOR ; le bureau d'Etudes DEJANTE doit donc refaire une mise à jour de cette opération en y intégrant les aménagements aux abords de l'église. Leur paysagiste est venu sur place et nous sommes dans l'attente de leur proposition.

Mme le Maire précise qu'une délibération sera prise ultérieurement qui précisera le plan de financement avec la participation de Cauvaldor à hauteur de 50% du reste à charge de la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

#### - Croix de Graule Basse :

Mme le Maire présente le devis d'Alain SERRES pour la restauration de la Croix de Graule Basse qui s'élève à la somme de 6 000 € HT. Suite au passage de Monsieur Bernard, chargé de mission au service du

patrimoine du Conseil Départemental en décembre 2018, il lui a été demandé de faire un travail plus précis sur le projet de restauration.

## **Questions diverses**

### **- Recensement**

Le recensement de la population a débuté le 17 janvier 2019 et se terminera le 16 février 2019 ; Marie-José AUSSEL, l'agent recenseur est en charge de distribuer les documents nécessaires à tous les habitants de la commune.

### **- Travaux divers**

. Les travaux de débroussaillage d'hiver devraient débuter prochainement sur notre commune par l'équipe de CAUVALDOR.

. L'entreprise MARSIS a adressé un devis pour la mise en place de thermostats dans les logements de la mairie, afin de mieux réguler le chauffage pour un coût de 780.00 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

. Par ailleurs, il sera proposé au budget primitif 2019 de changer les portes d'entrée de ces logements pour les remplacer par des portes isolantes.

### **- Salle des fêtes**

M. Delbert a adressé à la Commune un devis de travaux électriques pour des branchements spécifiques à l'organisation de la fête votive.

Compte tenu de la création prochaine d'un agrandissement à l'arrière de la salle des fêtes, une nouvelle étude sera faite à ce moment-là.

### **- Lac Grand**

La FDEL et l'entreprise Gabrielle font actuellement des repérages avec ouverture de fosses afin de vérifier si les eaux de pluie et de ruissellement s'acheminent bien dans le lac suite aux travaux de renforcement des réseaux électriques.

### **- Divers**

Mme le Maire précise qu'une modification devra être apportée à la mise à disposition des cases du columbarium sachant qu'il s'agit de concessions.

### **- Prochaines réunions**

. Participation aux frais des écoles à Gramat le 16 février 2019

. Conférence sur les vieux arbres en partenariat avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy le vendredi 1<sup>er</sup> février à la salle des fêtes de CARLUCET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.